
PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

29 septembre 2022 à Denens

69 communes membres, 32 présentes, 29 excusées, 8 absentes, équivalent à 137 suffrages sur 292, la majorité absolue est à 69 suffrages. (52 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Begnins, Borex, Bougy-Villars, Chésereux, Coinsins, Coppet, Corbeyrier, Crans, Denens, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Jouxten-Mézery, Lussy-sur-Morges, Mex, Montagny-près-Yverdon, Montricher, Mont-sur-Rolle, Paudex, Penthalaz, Rolle, Rougemont, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Tannay, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Aubonne, Bogis-Bossey, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Corseaux, Cuarnens, Daillens, Dully, Eclépens, Féchy, Founex, Genolier, Gimel, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Lavigny, Le Vaud, Lully, Mies, Penthaz, Perroy, Prangins, Saint-George, Trélex et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Bremblens, Clarmont, Commugny, Echandens, Henniez, Mauraz, Moiry et Syens.

Points forts de l'Assemblée générale

- Conférence de M. Marc Barbezat sur la cybersécurité
- Elections complémentaires au comité, remplacement du Vice-président et du trésorier

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 23 juin 2022 à Rougemont
3. Présentation de M. Barbezat, Directeur de la sécurité numérique à la DGNSI
4. Elections complémentaires au Comité de l'AdCV
5. Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV :
 - Task Force finance : point de situation
6. Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Michel Buttin ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il salue la présence de M. Marc Morandi, député, et celle de M. Davide Marguccio, Syndic de Saubraz, commune invitée.

Le Président remercie tout particulièrement les municipaux de la Commune de Denens, qui ont œuvré personnellement à l'organisation et à l'accueil de cette assemblée générale. Il passe la parole à M. Bernard Perey, Syndic des lieux.

M. Perey souhaite à toutes et tous la bienvenue dans le village de Denens, le plus ancien de la région morgienne, puisque cité dans la littérature depuis 1005, soit 3 siècles avant Morges. Aujourd'hui, Denens est mondialement connu pour la fête des épouvantails.

Il décrit brièvement la situation et l'organisation de Denens. Le village est très dynamique, avec de nombreuses sociétés locales, dont la société théâtrale « Les Urluberlus », qui sera en représentation du 27 au 30 octobre et du 3 au 6 novembre avec la pièce « Hold up ». M. Perey en fait partie et doit nous quitter pour cause de répétition, sous une salve d'applaudissements.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 23 juin 2022 à Rougemont

M. Michel Buttin reprend la parole en proposant l'adoption de l'ordre du jour. Il est accepté à une large majorité sans remarque.

De même le PV de l'AG du 23 juin 2022 à Rougemont est accepté à la majorité, avec 5 abstentions (pas de non).

3. Conférence de M. Barbezat, Directeur de la sécurité numérique à la DGNSI

Le Président accueille M. Marc Barbezat, responsable de la sécurité de l'information et de la cybersécurité de l'Etat de Vaud, qui va nous parler de cybersécurité.

M. Barbezat a plus de 20 ans d'expérience dans le management des risques IT et de sécurité. Il a auparavant travaillé comme responsable de la sécurité d'une banque privée internationale. Passionné par l'innovation et les nouvelles tendances, il est également actif pour faciliter le réseautage entre les start-ups et les acteurs économiques locaux et tient un blog personnel sur la cybersécurité.

M. Barbezat prend la parole. Les risques sont quotidiens et en particulier les cyberrisques. Il faut certes en tenir compte, mais ne pas devenir paranoïaque. L'internet est d'une richesse remarquable et a un rôle actif pour fédérer et réunir les efforts.

Il est primordial pour M. Barbezat de partager les notions de risques, mais également de privilégier les échanges avec les hommes et les femmes des communes. Tout comme en informatique, la notion de chaîne de sécurité est importante, il faut être fort ensemble.

Au niveau cantonal, M. Barbezat travaille beaucoup avec la Confédération et les autres cantons afin de comparer les situations et évoluer le plus rapidement possible. M. Barbezat relève qu'il y a de nombreuses Start-up dans le canton de Vaud, offrant de belles compétences locales. Le monde académique est également un acteur important dans la lutte contre la cybercriminalité.

Les trois axes d'action de la stratégie cantonale de cybersécurité (qui sera prête en début d'année prochaine) pour fixer les priorités du Canton sont la prévention, la résilience et la réaction.

L'externalisation des services par exemple sera également étudiée, pour répondre à la question récurrente : comment savoir si le travail informatique a bien été fait ?

Il s'agit de déterminer qui sont les attaquants ? Il y en a plusieurs catégories (voir la présentation de M. Barbezat sur le site internet de l'AdCV, lien en fin de PV). En Ukraine par exemple, l'état peut commanditer un attaquant, c'est le plus haut degré d'attaque.

M. Barbezat tempère l'information en indiquant que concernant les attaques de Rolle ou Morges par exemple, il faut différencier ce qu'on lit dans les médias et la réalité du terrain.

La menace la plus problématique aujourd'hui est la cyberattaque rançongiciel. Il démontre comment cela se déroule (slide 5 à 9 de sa présentation). C'est un redoutable business. Le principe est de ne pas payer, pour ne pas faire tourner ce business plus loin. Il donne l'exemple de Morges et du gymnase d'Yverdon. Les demandes de rançons ne sont pas systématiques, il y a de plus en plus une volonté de mettre la pression sur la victime. Dans le cas d'une attaque, une administration est bloquée sur une multitude de services, il faut trouver des plans B rapidement pour continuer à travailler. Mais il faut aussi régler le problème purement informatique, régler une crise. Les aides peuvent venir du Canton, de la Confédération et de sociétés externes. Les médias sont terribles, il faut les gérer. Les collaborateurs de l'administration piratée comptent aussi énormément, il faut absolument conserver la communication avec eux également.

M. Barbezat explique qu'au niveau du Canton, il a été convenu de mettre en place une aide comme si on appelait le 117 en cas d'accident. Il veut proposer une force pour travailler et avancer ensemble. Une application a été mise en place www.vd.ch/cybersecurite

Il est chaleureusement applaudi.

Le Président remercie M. Barbezat et ouvre la partie d'échanges. Lui-même demande comment ne pas ouvrir la porte aux cybercriminels ?

M. Barbezat poursuit sa présentation avec 5 bonnes pratiques, qui relèvent du bon sens d'abord : une forte authentification, des sauvegardes déconnectées, mises à jour des systèmes et des programmes, surveillance de la messagerie, surveillance continue des fichiers journaux. C'est de la cyber hygiène.

M. Davide Marguccio, Syndic de Saubraz, demande si on peut avoir accès aux exercices mentionnés par M. Barbezat dans les 5 bonnes pratiques. Oui, ils seront mis à disposition par le Canton.

M. Denys Jaquet, Syndic honoraire de Rolle, demande, sur le plan technique, quelle redondance faut-il avoir au niveau des sauvegardes ? M. Barbezat, recommande d'abord de ne pas connecter les sauvegardes avec le système. Il ne s'agit donc pas de sauvegardes fréquentes, mais de sauvegardes sérieuses. Pour vérifier si les cyberattaquants sont encore présents dans le système attaqué, il faut fermer les portes, organiser des rondes et quand on est sûr que les attaquants n'y sont plus, alors on peut basculer la sauvegarde faite sérieusement. Les prestataires externes qui travaillent avec le Canton, vont aider les communes à ce niveau.

M. Robin Chytil, Municipal à Begnins, trouve que les capsules vidéo mises à disposition des communes sont formidables, mais il faudrait pouvoir s'assurer que les employés ont bien visionné ces vidéos. M. Barbezat avoue que c'est un point à améliorer.

Concernant le GT Cybersécurité de l'AdCV dont il fait partie, M. Chytil demande si le canton devrait prendre le lead sur la cybersécurité, car souvent les prestataires traînent à répondre et cela coûte cher. Il estime donc que cela serait utile. M. Barbezat admet que cela serait bien. Il est convaincu qu'une forte collaboration est primordiale.

M. Robert Middleton, Syndic de Crans, demande ce qu'il en est des audits ? M. Barbezat n'a pas tous les détails, mais il estime qu'entreprendre un audit est bénéfique. Ce n'est pas qu'une présentation des faiblesses, ce ne doit pas être un problème, mais une évaluation utile pour s'améliorer.

M. Michel Buttin, Président de l'AdCV, propose que M. Barbezat donne une porte d'entrée claire pour que nos membres puissent se renseigner directement auprès du Canton. Il rappelle que MM. Sanchez et Lunardi du GT de l'AdCV sont à disposition.

M. Pierre Stampfli, Vice-président de l'AdCV, demande combien de cyberattaquants ont été arrêtés suite aux enquêtes de la FEDPOL ? M. Barbezat n'a pas ces chiffres.

M. Claus Haussig, Municipal à Tannay, relève que dans les petites communes, l'environnement est particulier, les municipaux travaillent souvent depuis chez eux et pas directement dans le système de la commune. En termes de sécurité, il faut que le Canton en tienne compte. M. Barbezat reconnaît que c'est un problème au niveau des risques, mais il est positif car il est vrai que de plus en plus de citoyens deviennent précautionneux.

M. Jan von Overbeck, Municipal à Saint-Prex, demande comment choisir une entreprise pour faire un audit ? M. Barbezat annonce qu'il en existe plusieurs en Suisse et dans le canton de Vaud notamment. La communication entre le client et le prestataire est la clé déterminante pour le choix.

M. Michel Buttin, Président de l'AdCV, demande à M. Pierre-Alain Lunardi où en est le travail des GT Cybersécurité (celui interne de l'AdCV et celui du Canton) ? M. Lunardi informe l'assemblée que les travaux avancent, notamment sur le point de la cyber-résilience dans le GT du Canton. Les faïtières doivent encore trouver des accords pour aller vers le Canton avec des propositions concrètes.

Le Président remercie chaleureusement M. Barbezat pour sa présentation et lui remet un petit cadeau.

4. Elections complémentaires au comité

M. Buttin informe l'assemblée que M. Jean-Christophe de Mestral et Mme Denise Rudaz quittent le Comité de l'AdCV, respectivement au 30 septembre et au 31 décembre 2022.

Le Président remercie infiniment M. de Mestral pour sa participation, son engagement ainsi que pour ses précieux conseils et lui remet une carte et un cadeau de départ au nom du Comité.

M. de Mestral prend la parole, il salue l'assemblée et remercie le Président. Il a œuvré dans les coulisses de l'AdCV depuis sa création et est membre du comité depuis 11 ans. Après 20 ans, il a pris la décision de démissionner parce qu'il a découvert qu'après la municipalité, il y a une vie. Il a repris un travail qui lui demande beaucoup en ce moment, c'est un nouveau challenge et un nouveau départ. Il remercie chacune et chacun pour la confiance qui lui a été témoignée. M. de Mestral est chaudement applaudi.

Mme Denise Rudaz, absente ce soir, est surchargée par son travail de syndique à Tannay et considère qu'elle ne peut plus remplir son rôle au sein du Comité de l'AdCV de manière optimale. En fonction des élections de ce soir, elle a proposé de laisser sa place avant le 31 décembre.

M. Buttin demande si parmi les personnes présentes à cette assemblée, en dehors des candidats annoncés, quelqu'un souhaite faire partie du comité ? Idéalement une femme ? Sans réponse, le Président propose d'entendre les candidats qui ont fait part de leur intérêt, par ordre de réception des propositions.

Le Président passe la parole à M. Denys Jaquet, qui a entre autres été le moteur de la démission de la commune de Rolle de l'UCV, une décision courageuse, qui n'a malheureusement pas été suivie par d'autres communes vaudoises, membres des deux faïtières. Il précise que M. Jaquet fonctionne au sein du bureau de l'AdCV et assiste aux séances de comité avec voix consultative depuis environ une année.

M. Denys Jaquet se présente à l'assemblée. Il est entré en politique en 2004 à Rolle dans un contexte de développement important. Il a eu l'opportunité de diriger plusieurs dicastères jusqu'en 2016, puis a repris le poste de Syndic en 2017, avec la gestion des finances, des RH et de l'informatique. Il a représenté la commune de Rolle dans de nombreuses associations interrégionales et a notamment participé à la création d'Enfance et Jeunesse, un sacré challenge. Son mandat en tant que Syndic s'est terminé pile au moment de la cyberattaque de la commune.

La Péréquation est son fer de lance depuis de nombreuses années. Il l'a lancée avec M. Middleton le mouvement « Pour des Communes fortes » et souhaite poursuivre le combat. Avec ce sentiment de pouvoir poursuivre le travail entamé, il remercie l'assemblée d'accepter sa candidature.

M. Robert Middleton rejoint les propos de M. Jaquet. Il plaisante en avouant qu'il se demande s'il y a une vie après la péréquation. Mais depuis le temps qu'il fait de la politique, il ne peut que constater que l'éternel problème est la péréquation.

M. Jan von Overbeck, se présente en tant que municipal depuis une année et demi à Saint-Prex. Actuellement à la retraite, il a été médecin spécialiste en médecine interne et maladies infectieuses et a terminé sa carrière en tant que médecin cantonal à Berne. Grâce à cela, il a pu tisser des liens politiques avec le Conseil d'Etat.

M. Gérard Produit, Syndic de Coppet, rappelle que Coppet fait partie des communes dissidentes qui ont initié l'AdCV. Lui-même fait de la politique depuis 2005 et en 2006 déjà, il se retrouvait au Tribunal fédéral pour une question de péréquation. Les membres de Terre Sainte et le premier président de l'AdCV (M. Dériaz) l'ont poussé à se présenter pour un poste au comité. Il a été professeur de mathématiques et il pense que ses compétences seront utiles dans un avenir proche, même si on ne bouleversera pas la donne.

Les présentations étant faites, le Président explique brièvement comment voter. Le Comité propose d'élire ce soir trois candidats. Avec quatre candidatures et bien que les statuts permettent 11 membres, le comité souhaite laisser une place vacante pour permettre à l'avenir à une commune de l'est vaudois de rejoindre le comité, ceci afin d'avoir une meilleure représentation des membres sur le territoire vaudois.

Il est entendu que chaque commune membre a une seule voix (le nombre de suffrages pouvant différer en fonction du nombre d'habitants de la commune), même si deux délégués la représentent.

20h12, le dépouillement commence, réalisé par M. Pierre Stampfli, Vice-président, et M. Siegfried Chemouny, Secrétaire général, avec l'aide de MM. Andreas Sutter et Alain Jaccard, membres du comité.

20h26, M. Buttin annonce les résultats du 1^{er} tour tout en rappelant qu'avec 137 voix (nombre de voix des communes membres présentes ce soir), la majorité absolue est de 69 voix.

Denys Jaquet obtient 129 voix - est élu au 1^{er} tour

Gérard Produit obtient 110 voix - est élu au 1^{er} tour

Robert Middleton obtient 106 voix - est élu au 1^{er} tour

Jan von Overbeck obtient 40 voix - n'est pas élu

M. Produit reconnaît être très surpris du résultat. Il doit partir pour se rendre à la séance Région de Nyon (il a d'ailleurs remis au secrétariat les dates des séances de cette association pour 2023) et pensait pouvoir le faire discrètement, persuadé de ne pas être élu. Il remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et promet de faire de son mieux, en premier lieu pour dire non et ensuite pour trouver des compromis. Il souhaite longue vie à l'AdCV et bonne soirée à l'assemblée.

M. Jaquet remercie également les délégués des communes présents. Il se dit très motivé et a du temps à consacrer aux combats qu'il faudra mener.

M. Middleton remercie également l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne. C'est un privilège et il se réjouit de retrouver M. Jaquet et de travailler avec l'équipe du Comité.

Election du trésorier

M. de Mestral laissant la fonction libre, M. Pierre Stampfli s'est proposé pour la reprendre, en laissant sa place de Vice-Président.

M. Buttin demande si quelqu'un d'autre dans l'assemblée souhaite reprendre ce poste ? Sans autre proposition, M. Stampfli est élu par acclamation.

Election du deuxième Vice-président

Une place de Vice-président est donc libre au Comité, conjointement avec M. Raul Sanchez, qui représente notamment l'AdCV auprès de l'AVASAD, représentation qui rapporte par ailleurs plus de 15'000.- par année.

M. Alain Jaccard, membre du comité actuel, s'est proposé pour accéder à ce poste. Le Président demande toutefois si un autre membre du comité nouvellement élu souhaite reprendre le poste. Ce n'est pas le cas, M. Jaccard devient donc Vice-Président sous les applaudissements de l'assemblée.

5. Informations générales du Comité de l'AdCV

Péréquation : discussions en cours avec le CE

M. Buttin informe l'assemblée de la réunion qui s'est déroulée le 20 septembre dernier, réunion de la plateforme voulue par le CE, avec l'UCV et l'AdCV. Il rappelle qu'en fonction de la répartition du nombre de communes membres des faîtières, l'UCV y est représentée par 5 membres et l'AdCV par 2 membres. La Présidente de l'UCV et le Syndic de Lausanne font partie de cette plateforme et ils pèsent lourd.

M. Buttin a demandé une audience à la Présidente de l'UCV pour discuter de la péréquation, car c'est un sujet communal, pas cantonal. Cette rencontre aura lieu demain et notre Président espère qu'elle permettra une bonne préparation pour la prochaine séance prévue avec le CE le 5 octobre prochain.

Le CE a annoncé une diminution de recettes pour les communes en 2023 de l'ordre de 34 Millions, dues à différentes politiques. L'AdCV a exprimé son mécontentement et M. Buttin a demandé au CE d'injecter des montants dans la péréquation, si tant est que ce dernier souhaite une harmonie dans la discussion. Le CE a répondu qu'il sera à l'écoute des demandes des faîtières.

L'AdCV soutient SOS Communes et souhaite que la FS sorte de la péréquation, elle ne modifiera pas sa position, mais espère trouver une solution avec l'UCV.

Il semble qu'il soit plus facile de discuter avec l'UCV aujourd'hui qu'auparavant. Le problème de l'UCV réside dans le fait qu'elle a de nombreuses villes parmi ses membres, dont le poids pèse extrêmement lourd.

M. Buttin cède la parole à M. Farhad Kehtari, membre du comité, responsable du dicastère des Finances.

M. Kehtari salue l'assemblée et présente les derniers travaux de la Task Force. Il rappelle au passage les membres qui composent ce GT, depuis quand il a été créé et pourquoi. Il en

profite pour remercier chacun des membres de la Task Force, qui ont fait un travail énorme depuis sa création.

Une stratégie a été élaboré par un groupe restreint de la Task Force, à savoir MM. Kehtari, Middleton et Haldimann, qui ont travaillé tout cet été. Cela débouche sur des principes de base et actions adoptés par le comité de l'AdCV, à savoir :

- Mettre sur pied un GT AdCV et UCV
- Continuer à mener les réflexions, analyses et simulations plus approfondies au sein de la Task Force sur l'adaptation de la méthode fribourgeoise au Canton de Vaud
- Valider la séparation de la facture sociale de la NPIV
- Valider le principe du modèle fribourgeois comme base d'étude de la NPIV
- Rencontrer le comité de SOS communes pour coordonner les actions

Séparer la FS et la NPIV tout en les traitant de front est primordial. La NPIV est une affaire communale, la FS est une affaire cantonale. Il est impossible de travailler tant qu'elles sont liées. Cela pourrait les discussions. Il faut donc rendre la FS au Canton par la bascule de 15 points d'impôts. Le principe de « qui commande paye » est ainsi respecté, toutes les communes sont traitées de la même manière et pratiquement aucune d'entre elles n'est perdante. Aujourd'hui, la plupart des communes payent déjà plus de 15 points. Cela permettra de dégager 250 Mios à se répartir entre les communes pour la péréquation. Certes, cela pèsera sur les finances du Canton, mais il en a les moyens.

Il est nécessaire de refondre complètement la péréquation, il ne suffit pas d'un toilettage ou d'un lifting. Le GT restreint a constaté que la péréquation fribourgeoise correspond parfaitement aux besoins des communes vaudoises. Pour cela, on a besoin de statistiques claires. De plus, la péréquation fribourgeoise est revue tous les 5 ans, ce qui offre une dynamique et évite que la situation se fige pour des années.

Le montant global de la péréquation représente aujourd'hui 770 Mios, seuls 240 Mios sont échangés dans la péréquation intercommunale.

Le GT restreint propose de mettre sur pied un GT AdCV et UCV. De plus, l'AdCV souhaite coordonner les actions avec SOS Communes. A ce propos, le CE souhaite préparer un contre-projet et a demandé un délai d'une année supplémentaire pour y travailler.

M. Kehtari revient également sur les recours concernant la facture sociale. Actuellement, le recours posé par les 13 communes concernant la FS de 2019 est au Tribunal fédéral. Pour 2021, ce sont 37 communes ont déposé un recours contre la FS.

M. Kehtari estime que le GT Task Force a bien travaillé, il y a une bonne stratégie, il faut maintenant la pousser pour mettre en avant nos idées et ne pas baisser les bras. Gardons en tête que le Canton fait toujours cavalier seul, pour preuve, le CE a validé des baisses d'impôts qui vont déboucher sur une perte de 20 Mios (en 2022) + 32 Mios (en 2023) pour les communes.

M. Buttin reprend la parole et précise que Mme Carine Tinguely et M. Jean-Yves Thévoz, tous deux anciens membres du comité et spécialistes en finance, vont rejoindre le GT restreint.

Il précise également les chiffres annoncés pour les acomptes 2023 de la FS : 796 Mios à charge des communes, auxquels on doit ajouter 32 Mios de diminution de recettes, due à la baisse d'impôts décidée par le CE.

Avant de clore cette assemblée, le Président souhaite remercier M. Siegfried Chemouny, Secrétaire général, qui participe ce soir à sa dernière AG l. Au nom du Comité, il lui souhaite le meilleur pour son avenir professionnel. M. Buttin demande des applaudissements.

M. Chemouny remercie l'assemblée. La fonction de Secrétaire général a été pour lui une très belle expérience. Il remercie toutes les communes membres, leurs collaborateurs et leurs élus, car le côté humain de sa fonction auprès d'eux a été très enrichissant. De chaleureux applaudissements saluent son intervention.

M. Buttin informe l'assemblée que compte tenu des vacances qui lui restent à prendre, M. Chemouny quittera l'AdCV à la mi-novembre et que la campagne de prospection pour son remplacement est en phase finale.

5. Divers et propositions de l'assemblée

Le Président demande si des élus souhaitent s'exprimer ou ont des questions.

M. Martin Zwahlen, Municipal des finances, informe que Tolochenaz fait partie des communes qui ont participé au recours contre la FS de 2021. Il demande si l'AdCV a prévu une communication concernant la réponse qui sera donnée ou si les communes recourantes devront s'organiser entre elles ?

M. Robert Middleton, Syndic de Crans, répond qu'en effet, dès que la décision du Tribunal fédéral sera rendue, il serait judicieux que l'AdCV organise une assemblée générale extraordinaire pour en informer toutes les communes. Il propose au Président et au comité d'organiser ceci.

M. Buttin prend acte et clôt la séance en rappelant que la prochaine Assemblée générale aura lieu le 1^{er} décembre à Le Vaud. Il espère que les membres de l'AdCV s'y retrouvent nombreux.

M. Alain Jaccard, Vice-syndic de la commune hôte, remercie l'assemblée et convie chacune et chacun à la partie récréative. Santé, bon appétit et bon retour chez vous.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 21h08

Calendrier 2022

Assemblées Générales

- 1^{er} décembre 2022 à Le Vaud

Annexes (documents consultables sur notre site)

- PV de l'AG du 23 juin 2022 à Rougemont
- Présentation de l'AdCV
- Présentation de M. Marc Barbezat